

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 9

Artikel: L'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale [suite et fin]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les réponses que j'ai reçues, il en est une qui m'a fait sourire, c'est celle d'un médecin de la Suisse allemande. Il me dit qu'il n'a pas de temps à perdre à ce sujet, mais il ajoute: « J'ai l'impression que, dans la Suisse italienne et dans la Suisse romande, il y a moins d'abus de la part des samaritains et des samaritaines que dans la Suisse allemande, spécialement dans la Suisse orientale. » N'en tirez pas la conclusion que cette mauvaise graine n'existe pas dans la Suisse française, mais constatons qu'en terre romande, nous avons, beaucoup plus de samaritaines que de samaritains. Nous savons que, par définition, la femme est plus modeste que l'homme et je l'en loue, de sorte que nous avons peut-être, chez nous, moins de ces samaritains qui empiètent, tout simplement parce qu'ils sont moins nombreux que dans la Suisse allemande où des sections d'hommes sont parfois très importantes. Je suis persuadé que le reproche fait à des samaritains de dépasser leur strict rôle, existe dans la Suisse romande comme dans la Suisse centrale, comme dans la Suisse italienne, comme à Bâle ou du côté de Saint-Gall. Prenons-en pour notre rhume, comme on dit vulgairement, mais

mouchons-nous et remouchons ceux qui en ont besoin. Et, si l'usage du mouchoir n'a pas été suffisant, alors, je vous en prie -- et ici, je suis très sérieux -- je vous le demande comme médecin et comme ami des samaritains, je vous le demande aussi comme représentant de la Croix-Rouge au milieu de vous, de cette Croix-Rouge dont vous êtes les abeilles, je vous prie d'intervenir et de faire cesser tout abus, toute infraction à l'article 6 des statuts centraux de votre Alliance. Je voudrais qu'en rentrant chez vous, et à l'occasion de la prochaine réunion de votre comité, vous repreniez les statuts de l'Alliance, uniquement au point de vue de cet article 6, § 6 et 8, et que vous preniez les mesures sévères qu'il vous impose.

Eliminez les mauvais éléments! C'est votre devoir vis-à-vis de votre prochain, vis-à-vis de votre section qui vous est particulièrement chère, votre devoir aussi vis-à-vis de l'Alliance suisse des samaritains à la réputation de laquelle vous avez à veiller, vis-à-vis des médecins, enfin, pour qu'ils ne puissent jamais vous faire le reproche de couver des brebis galeuses!

L'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale

Causerie faite à l'assemblée générale de la Croix-Rouge suisse, à Bâle, le 18 juin 1922,
par le Dr F. Guyot, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

(Suite et fin)

Le travail de nos infirmières-visiteuses est de plus en plus apprécié par la population et par les médecins qui les emploient. L'année dernière elles ont suivi 1733 cas qui ont donné lieu à un total de 16 368 visites.

Je voudrais encore insister particulièrement sur le travail social de nos infir-

mières-visiteuses. Il est incontestable que le moyen le plus simple et le plus facile pour pénétrer dans une famille d'ouvriers, c'est la voie médicale. Envoyée par le médecin, l'infirmière-visiteuse est toujours reçue avec plaisir et sans arrière-pensée. C'est ainsi qu'elle peut, tout en faisant son travail médical, obtenir la confiance

de la famille et se rendre compte de tout ce qui manque au point de vue moral et social. Elle renseignera alors le médecin sur les causes intimes de la déchéance physique et mentale de ses malades. Elle devra donc avoir des notions justes sur les grandes maladies sociales (tuberculose, syphilis, rachitisme, mortalité infantile, etc.). D'autre part, pour conseiller ces familles au point de vue matériel, elle devra posséder une instruction spéciale lui ayant donné des notions de législation sociale, de droit civil, d'économie domestique.

Nous touchons ainsi du doigt le point le plus important de l'organisation des infirmières-visiteuses : leur instruction spécialisée.

Persuadées de la nécessité absolue de cet enseignement complémentaire spécialisé, les Croix-Rouges des différents pays ont fondé des écoles pour infirmières-visiteuses. La section genevoise de la Croix-Rouge suisse, elle aussi, a organisé, en collaboration avec l'Ecole d'études sociales pour femmes, un cours de perfectionnement pour infirmières-visiteuses¹⁾. Ce cours, d'une durée de 5 mois, a été donné par un certain nombre de médecins, de juristes et de sociologues. Il comprenait des leçons théoriques et surtout des stages pratiques au Dispensaire d'hygiène sociale et aux différentes institutions de prévoyance et de bienfaisance de la ville. Les résultats ont été si encourageants que la section genevoise va renouveler ce cours toutes les années.

Il ne faut toutefois pas croire que notre pays ne possède pas d'infirmières remplissant les fonctions d'infirmière-visiteuse. La plupart des cantons possèdent depuis longtemps déjà des sœurs visitantes, ou des sœurs de paroisse. Elles vont au domicile des indigents malades signalés

par le médecin, mais le plus souvent par le pasteur ou le curé, pour leur donner les soins prescrits. Elles font fonction de simples infirmières ou encore de distributrices de secours. Elles ont un caractère nettement religieux.

D'autres cantons possèdent des infirmières de commune (Gemeindeschwestern). Elles remplissent à peu près les mêmes fonctions que les précédentes, mais elles dépendent de l'administration de la commune dont elles reçoivent un traitement. Ces infirmières, ou sœurs visiteuses, existent dans les cantons de Lucerne, Schwyz, Berne (Emmental), Fribourg (Gruyère), à Neuchâtel (où 2 sœurs de la Croix-Rouge assurent un service médico-social).

Ces deux catégories d'infirmières-visiteuses sont occupées à donner des soins dans les cas aigus et surtout dans les affections chroniques ou incurables. Elles ne songent pas toujours à prendre des mesures de prophylaxie ou à améliorer l'hygiène des habitations. Leur rôle social et éducateur est trop laissé dans l'ombre, leur instruction d'infirmière n'ayant pas été dirigée spécialement dans cette direction.

Dans quelques villes de la Suisse alémanique existent des « Fürsorgerinnen » (mot difficile à traduire et qui signifie à peu près : aide sociale). La ville de Zurich en possède une quarantaine, dont la plupart sont des jeunes filles ayant fait uniquement des études sociales. Elles sont attachées à des œuvres de protection de la femme ou de l'enfance. Un certain nombre d'entre elles possède des notions d'hygiène et de médecine, mais il n'y a pas parmi elles d'infirmières diplômées, ce qui serait cependant nécessaire pour les œuvres médico-sociales (protection des nourrissons, instruction des mères, etc.). La préparation sociale de ces jeunes filles est parfaite, mais leur instruction médi-

¹⁾ Voir, plus loin, le programme du cours 1922-1923, à Genève.

cale laisse à désirer chez celles qui se vouent aux œuvres d'hygiène. Enfin leur activité est trop dispersée et manque d'unité de direction.

Nous possédons donc déjà en Suisse des éléments précieux pouvant être utilisés pour une œuvre d'hygiène sociale. Mais pour que ce personnel puisse réellement rendre les services qu'on en attend, il faut lui donner une instruction spéciale. Pour cela il serait urgent de faire suivre à ces infirmières un cours de perfectionnement, avec stages pratiques, afin de les mettre à même de pouvoir se livrer à une action éducative de la population aussi bien au point de vue médical que social.

La Croix-Rouge aura beau faire des conférences et publier des brochures d'hygiène, l'éducation médico-sociale du public ne se fera que par l'activité, l'exemple et la propagande des infirmières-visiteuses au domicile même des malades.

Dans les grandes villes cette action se fait le plus efficacement par la *création d'un Dispensaire d'hygiène sociale* (Sozial-hygienische Fürsorgestelle). Il ne faut pas craindre que cette institution fasse double emploi avec les autres œuvres soit médicales soit sociales existant déjà dans la ville. Le Dispensaire d'hygiène sociale ne leur nuira en rien; il deviendra au contraire le centre d'activité qui insensiblement utilisera toutes ces œuvres, le lien qui servira à intensifier leur action, à éviter les pertes de temps et d'argent.

A la campagne, cette activité peut être entreprise par les infirmières de commune ou de district, au besoin par les sœurs de paroisse, dans les communes où les habitants pratiquent tous la même religion.

Là où existe déjà un service de « Fürsorgerinnen », il s'agirait de centraliser leur action, de diviser le travail et de ne confier l'activité médicale qu'à des infir-

mières diplômées dont l'éducation a été complétée par des études sociales.

Voici, esquisssé à grands traits, le programme que nous entrevoions pour notre Croix-Rouge qui seule, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, peut mener à bonne fin l'organisation des infirmières-visiteuses dans notre pays:

1° Dans les grandes villes, centraliser les efforts des organisations qui emploient déjà des infirmières-visiteuses et créer un « Centre d'hygiène sociale », dans lequel la division du travail assurera un rendement aussi intensif que possible.

2° A la campagne, utiliser les infirmières de paroisse ou de commune. Là, l'infirmière devra nécessairement prendre en mains toutes les activités médicales et sociales, car elle sera souvent seule. On pourra aussi, comme dans le canton de Vaud, utiliser les sages-femmes, mais en transformant leur mentalité et en complétant leur instruction médicale et sociale d'une façon sérieuse.

3° Les ressources financières peuvent être obtenues par des souscriptions publiques, des legs, des subventions de la commune ou du canton, surtout lorsqu'on aura exposé, avec chiffres précis, au public et aux autorités les grands services que peuvent rendre les infirmières-visiteuses.

4° En tout cas le personnel déjà existant devra être soumis à un enseignement complémentaire, avec stages pratiques, dans une ville possédant une école pour infirmières-visiteuses. La Direction de la Croix-Rouge serait certainement dans son rôle en provoquant la création d'écoles de ce genre et en les subventionnant si cela était nécessaire: deux en Suisse romande et deux en Suisse alémanique pour ne pas disperser les efforts. La Croix-Rouge suisse a déjà parfaitement organisé le nursing en Suisse en créant l'école modèle du

Lindenhof, en patronant et en subventionnant quatre grandes écoles d'infirmières. Elle surveille la plus grande partie de l'activité des infirmières en Suisse par sa participation à la direction de l'Alliance suisse des gardes-malades. Il serait très désirable qu'elle en fasse de même pour la formation et l'activité des infirmières-visiteuses. La Ligue suisse contre la tuberculose a d'ailleurs, dans sa dernière séance à Olten, émis le voeu de voir la Croix-Rouge suisse se charger de l'instruction des infirmières-visiteuses nécessaires pour le service des dispensaires anti-tuberculeux.

L'emblème de la Croix-Rouge est devenu symbole de neutralité, de dévouement et de charité. Cet emblème, l'infirmière-visiteuse saura le faire aimer et respecter par son activité inlassable dans les milieux où règnent la maladie et la misère et cela pour le plus grand honneur de la Croix-Rouge suisse. Aussi suis-je fermement convaincu que parmi les tâches de l'activité de paix de notre Croix-Rouge il n'y en a pas en ce moment de plus utile que celle de l'organisation d'un corps d'infirmières-visiteuses bien instruites. Le pays tout entier lui en serait certainement très reconnaissant.

* * *

Cours pour infirmières-visiteuses à Genève

du 23 octobre 1922 au 17 mars 1923.

Le prochain cours pour infirmières-visiteuses aura lieu à Genève du 23 octobre au 17 mars.

Sont admises comme élèves régulières :

- 1^o les infirmières possédant un diplôme suisse reconnu par l'Alliance suisse des gardes-malades;
- 2^o les infirmières possédant un autre diplôme suisse pouvant justifier de

stages pratiques jugés suffisants par la Commission directrice des cours;

3^o les infirmières possédant un diplôme étranger reconnu équivalent par la Commission.

Seules les élèves *régulières* seront admises aux examens.

Celles qui auront obtenu des notes satisfaisantes et fait preuve, pendant leur stage, des qualités requises, recevront le *diplôme d'infirmière-visiteuse*.

Les cours théoriques sont accessibles à toute personne que le sujet peut intéresser.

Finance d'inscription :

Prix du cours complet . . . *Fr. 300.* —

Arrangements spéciaux pour des séries de cours.

Les élèves régulières ont, pendant la durée du cours, gratuitement accès à tous les cours de l'Ecole d'études sociales.

Le cours de cuisine au foyer de l'Ecole sociale se paie à part.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 30 septembre au secrétariat de l'Ecole sociale, rue Charles-Bonnet, 6.

Le secrétariat de l'Ecole sociale se charge de trouver des pensions aux participantes du cours. Il recommande en particulier le foyer de l'Ecole sociale, rue Töpffer 17, à proximité de l'Ecole, avec pension dans les meilleures conditions.

Les *cours théoriques* comprennent :

1. Répertoire d'anatomie et de physiologie.
2. Questions de médecine interne.
3. Questions de chirurgie.
4. Dermatoses contagieuses.
5. Hygiène sociale.
6. Hygiène de la femme.
7. Hygiène de la nourrice et du nourrisson.
8. Hygiène de l'enfant.
9. Hygiène des organes des sens.
10. Les maladies sociales (vénériennes, contagieuses, tuberculose).
11. La lutte contre l'alcoolisme.
12. Enfants anormaux, arriérés, idiots, asiles.
13. Gymnastique respiratoire.

14. Devoirs de l'infirmière-visiteuse. 15. La femme et le travail. 16. La femme et la vie sociale et économique. 17. Droit de famille. 18. Questions de droit se rapportant à la protection de l'enfant. 19. Questions choisies de droit usuel. 20. Assistance et prévoyance sociales. 21. Exercices pratiques d'économie domestique.

Cours facultatifs: Economie familiale; gestion financière du ménage.

Stages pratiques:

Dispensaire d'hygiène sociale. Trois jours par semaine pendant deux mois.

Dispensaire anti-tuberculeux. Trois jours par semaine pendant deux mois.

Exercices pratiques:

Asile de Pinchat, avec démonstrations du Dr Machard sur la tuberculose osseuse.

Goutte de lait, avec démonstrations de la doctoresse Champendal.

Classe d'enfants anormaux. — Service d'hygiène des écoles. — Polyclinique dentaire.

Visites d'établissements hospitaliers et d'utilité publique.

Trois jours par semaine sont réservés aux cours théoriques, trois jours aux stages.

NB. Les stages se font en costume d'infirmière.

Vêtements usagés pour la Russie

Les rapports de nos délégués à Tsaritzine parlent souvent du dénuement absolu dans lequel vivent les populations de la Volga.

Nous enverrons dans quelques semaines un convoi qui devrait contenir de grandes quantités de vêtements et de sous-vêtements.

Les sociétés de samaritains ne pourraient-elles organiser des *collectes de vêtements usagés* et nous les faire parvenir le plus vite possible pour que nos médecins et nos infirmières de Tsaritzine puissent au moins nipper décemment les malades qui quittent l'hôpital de la Croix-Rouge?

Nous rembourserons volontiers les frais d'emballage et de port des colis de vêtements qui nous seront adressés.

**Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse,
9, Schwanengasse, Berne.**

Conférences cinématographiques de la Croix-Rouge suisse

Comme pendant l'hiver dernier, la Croix-Rouge suisse organisera dès cet automne des conférences avec films cinématographiques. La tuberculose ou les maladies vénériennes en forment les sujets; le texte et les vues de la seconde de ces conférences ne peuvent choquer personne, mais être très utiles pour éclairer la population sur certaines maladies qu'on devrait mieux connaître pour pouvoir mieux les combattre. Nous recommandons dès lors aux sections de la Croix-Rouge et à celles des samaritains de se mettre sur les rangs sans tarder, ce qui nous permettra d'organiser plus facilement les tournées de conférences prévues pour l'hiver prochain.

Il n'est pas impossible que nous puissions ajouter encore cette année un troisième film qui traitera des soins aux nourrissons.

Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.